

# Maître Nageur Sauveteur

Activités aquatiques et de la Natation

Valeurs Métier

Education

Sport SANTÉ

Découverte

APPRENTISSAGE



## LE METIER

Le Maître-Nageur Sauveteur exerce en autonomie son activité professionnelle, auprès de tous les publics, en utilisant les supports techniques liés aux activités aquatiques et de la natation.

## LE DIPLOME

# BPJEPS AAN

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Activités Aquatiques et de la Natation

Diplôme d'Etat (Niveau 4) délivré par le Ministère des Sports

## LE CONTACT

Centre de Formation des Métiers du Sport

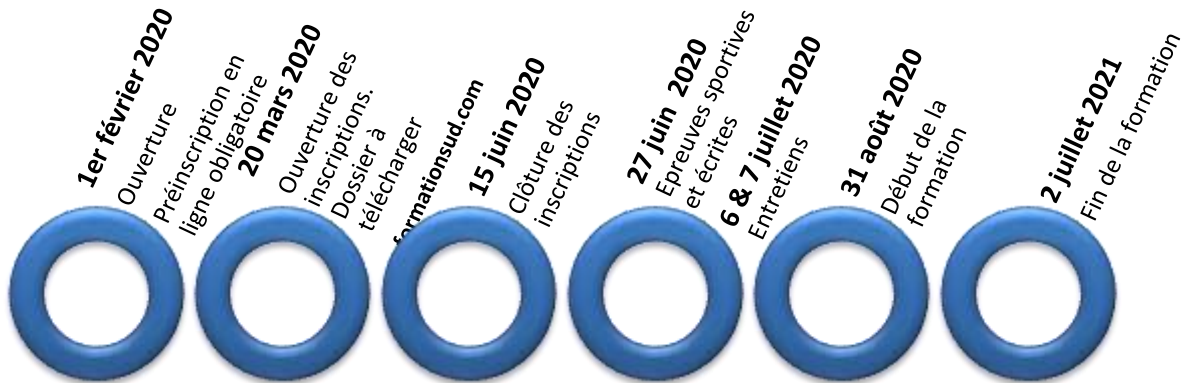
8 avenue Maréchal Foch Narbonne

[cfms@formationsud.com](mailto:cfms@formationsud.com) 04.68.65.40.74

## CALENDRIER

- **UC 1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC 2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC 3** Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation
- **UC 4** Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation

## CONTENUS DE LA FORMATION



## CONDITIONS D'ACCES

### Prérequis pour participer aux tests de sélection

- ⇒ Avoir 18 ans avant le 30 novembre 2020
- ⇒ **Avoir effectué sa préinscription en ligne : contacter le CFMS afin de récupérer le lien**
- ⇒ Être titulaire de l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE1), à jour de la formation continue
- ⇒ Etre titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification du maintien des acquis
- ⇒ Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation (certificat daté de moins de trois mois au jour de déroulement des tests et de l'inscription en formation)
- ⇒ Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L212-9 du code du sport. Les dossiers des candidats retenus à l'issue des Tests de sélection feront l'objet d'une vérification du bulletin N°2 du casier par les services de la DRJSCS (obligation d'honorabilité).
- ⇒ Remettre le dossier d'inscription complet dans les délais fixés

### Pour intégrer la formation

- ⇒ Satisfaire au test technique préalable à l'entrée en formation :
  - Parcourir une distance de 800 mètres en nage libre en moins de 16 minutes
- ⇒ Satisfaire aux tests de sélection
  - Réaliser un 100m 4N en moins de 2 minutes 15
  - Une épreuve écrite (dissertation).
  - Entretien avec un jury portant sur le projet professionnel du candidat.
- ⇒ Signature d'un contrat d'apprentissage et ou autre financement

## CHIFFRES CLÉS

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Durée totale de la formation : | 10 mois / 12 mois en alternance                           |
| Durée en centre de formation : | <b>610 heures</b>   |
| Durée en entreprise :          | <b>760 heures (10 mois)/1035 heures (12 mois)</b>         |
| Taux de réussite à l'examen :  | <b>88 %</b>   |
| Coût de la formation :         | Parcours complet 8 700 €<br>Parcours incomplet 15 €/heure |

## FINANCEMENTS

**Contrat d'alternance** (Apprentissage ou Professionnalisation) / **Financement Pôle Emploi** / **Formation professionnelle Continue** (OPCO, CPF Projet de Transition professionnelle) / **Autofinancement**